

Circuit des croix de chemin de Le Tholy



Une randonnée proposée par Cafranc 88

Ce parcours, sans grande difficulté, vous invite à découvrir Le Tholy sous différents angles. Cette boucle, entièrement balisée Anneaux Vert et Croix Rouge, emprunte de petites routes, des chemins forestiers et des sentiers. Peut se faire en poussette, le but de cette randonnée est aussi de découvrir les croix de chemin du village.



Trace n° 77502284

Durée	3h 20	Difficulté	Facile
Distance	9,64 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	198 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	211 m	Commune	Le Tholy (88530)
Point haut	702 m	Région	Massif des Vosges
Point bas	545 m		

Description

Arrivé à [Le Tholy](#) centre : plusieurs parkings sont disponibles, dont un avec borne de recharge électrique. Le départ est à l'église.

Balilage Anneau Vert et Croix chrétienne Rouge sur tout le parcours.

(D/A) Avec l'église et la mairie à main droite, suivez la Route du Petit Paradis, jusqu'au premier croisement. Prenez à gauche la Route du Petit Tholy et longez le cimetière. Après le virage, laissez le gymnase sur votre gauche. À la première ferme, suivez le chemin de terre qui passe dans la forêt. À sa sortie, admirez deux fermes rénovées avec un joli étang. Suivez la route jusqu'à la forêt.

(1) Dépasser le Petit Tholy (cote 671), puis les tables de pique-nique et atteindre un carrefour.

(2) Bifurquez à gauche et suivez la large piste qui s'incurve à gauche (Ouest). Au premier croisement, virez à gauche sur un sentier. Cheminez tout droit sur le bitume jusqu'à Froide Fontaine.

(3) Suivez la route jusqu'à la sortie de la forêt, *belle vue sur la vallée des lacs et le Hohneck*. Continuez, tout droit, jusqu'au croisement avant le lotissement Pierre Charlemagne.

(4) De ce carrefour, vous pouvez bifurquer à droite pour voir la Pierre du Chaud Costet. Dans la négative, persévérez sur cette route pour découvrir la chapelle. Aboutissez à la Route du Chaud Costet.

(5) Traversez la route et avancez à droite d'une cinquantaine de mètres. Continuez, à gauche, sur le Chemin du Moulin de Noir Rupt, en sens interdit, jusqu'à la D11. Tournez à droite, et suivez le trottoir sur 100 m.

(6) Traversez **prudemment** la route et longez l'étang à main droite. Avant le camping, tournez à gauche vers les Pinasses, puis restez sur cette route qui aboutit sur un chemin de terre dans la forêt. Sortez du bois dans la courbe de la Route de Blongoutte.

(7) Continuez en face sur celle-ci, durant 350 m environ, jusqu'au croisement en Y. Virez fortement à gauche, descendez la Rue des Roches Chevaliers, jusqu'à son extrémité. "Admirez le village, côté Sud, et la fromagerie, jusqu'au carrefour au bas de la descente."

(8) À la vue de l'aire de jeux et du stade, dirigez-vous à droite. Après 80 m, traversez la route et empruntez, sur la gauche, le Chemin Célestin Méline, en restant sur sa droite, jusqu'au deuxième carrefour (*présence d'une grande croix de chemin, en pierre.*)

(9) Virez à gauche, sur la Rue Louis Godot, puis, toujours à gauche, sur la Rue de la Chalande qui monte raide et qui vous conduit au point de départ. (D/A)

Informations pratiques

Vous pouvez trouver le descriptif et l'historique des croix sur www.tourisme-tholy.fr, rubrique sports & loisirs, randonnée n°10.

Cet itinéraire compte plusieurs étangs, une table de pique-nique, des bancs, une chapelle, un jardin de plantes pour fabriquer des huiles essentielles, un atelier de produits bio, biscuits, tisanes etc, un artisan potier de grès, un camping.

Points de passages

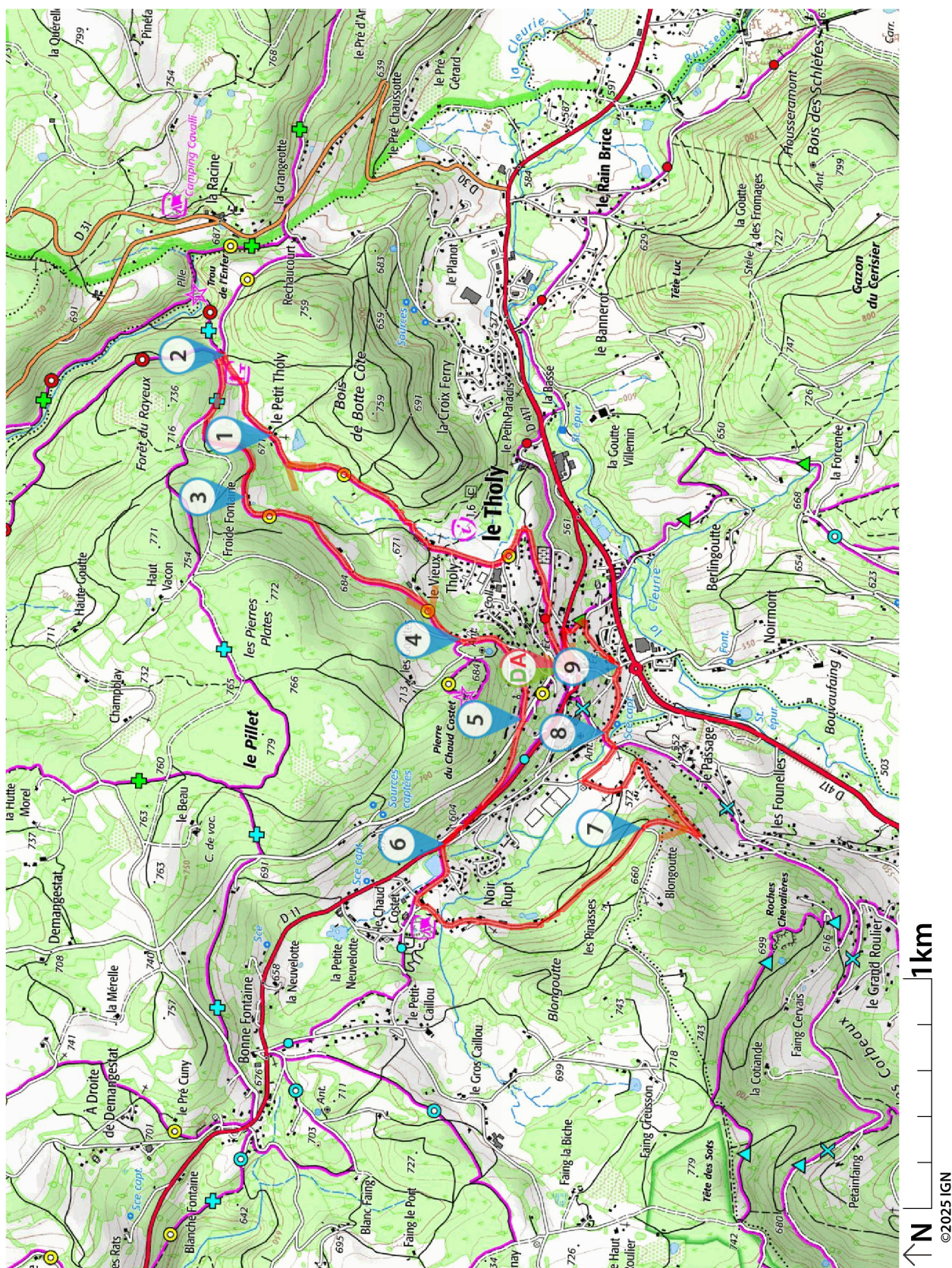
- D/A Le Tholy, Route du Petit Paradis**
N 48.082863° / E 6.743397° - alt. 595 m - km 0
- 1 Le Petit Tholy**
N 48.094384° / E 6.757025° - alt. 667 m - km 2.08
- 2 Bifurcation à gauche**
N 48.096205° / E 6.761735° - alt. 682 m - km 2.51
- 3 Froide Fontaine**
N 48.095422° / E 6.753426° - alt. 691 m - km 3.35
- 4 Bifurcation Pierre du Chaud Costet**
N 48.087° / E 6.745088° - alt. 667 m - km 4.56
- 5 D11**
N 48.084578° / E 6.740414° - alt. 630 m - km 5.11
- 6 Bifurcation à gauche et étang de Noir Rupt.**
N 48.08762° / E 6.733123° - alt. 601 m - km 5.77
- 7 Route de Blongoutte**
N 48.079891° / E 6.734025° - alt. 618 m - km 7.31
- 8 Stade communal**
N 48.08133° / E 6.739612° - alt. 551 m - km 8.63
- 9 Croix de chemin**
N 48.080783° / E 6.743488° - alt. 546 m - km 8.94
- D/A Le Tholy, Route du Petit Paradis**
N 48.08279° / E 6.743146° - alt. 582 m - km 9.64

A proximité

Point de vue sur la vallée des lacs, les pistes de ski de la Mauseleine à Gérardmer, et le Hohneck, deuxième sommet du massif, culminant à 1363 m.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-croix-de-chemin-de-tholy/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

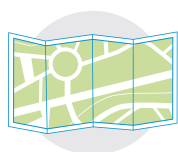
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



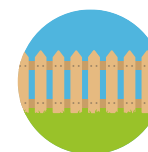
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



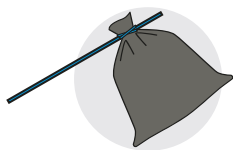
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.